

# INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

AOÛT/SEPT. 2021 • N°93

**Formations :  
programme  
du 2<sup>e</sup> semestre**

Page 13

**Piégeage  
du sanglier**

Page 12

DOSSIER

**Préserver les faons  
en période de fenaison**

Pages 4 à 7



FÉDÉRATION DES  
CHASSEURS DU BAS-RHIN

# Mieux vaut s'entraîner au Cyné'Tir qu'aux trois premières battues sur du gibier vivant.

## Cyné'TIR

### TARIFS

#### Cyné'Tir

80€ pour 1 heure / pour le groupe  
(maximum 8 personnes)

52€ pour 1/2 heure (max. 3 pers.)

#### Tunnel de tir

15€ par 1/2 heure  
avec un créneau gratuit sans  
rendez-vous le mercredi de 9h à 11h  
(Pas de possibilité de réservation en ligne  
pour l'instant)

### Horaires d'ouverture :

#### Cyné'Tir

du lundi au samedi de 9h à 22h,  
le dimanche de 9h à 12h

#### Tunnel de tir

du lundi au vendredi de 9h à 19h,

### Réservation

#### 48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 83 80  
valerie.villard@fdc67.fr

(en quelques clics sur [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr)  
avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement sur place

Plus de 60 films  
tournés en conditions  
réelles de battues



### Tir à balles réelles

- Avec votre propre arme
- Avec nos armes de prêt

### Tir au laser

- Carabine « laser » fournie

### Sécurité

- Encadrement par deux opérateurs qualifiés
- Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
- Munitions RWS Cineshot disponibles sur place



## FRANKONIA

### FÊTE DE LA CHASSE ET DU TIR

dans nos filiales Ensisheim et Vendenheim

du 7 au 11 SEPTEMBRE prochain

(dans le respect des gestes barrières et en conformité avec la réglementation)

#### AU PROGRAMME :

- Intervenants comme Blaser, Swarovski, Browning, Pulsar...
- Le monde de la chasse sera représenté par la fédération, l'ANCGG, les piégeurs, les conducteurs de chiens
- Un grand jeu avec de nombreux lots à gagner
- De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- Un cadeau offert pour tout passage en caisse
- Tarif dégressif sur la munition et un ciblage d'une valeur de € 25,- offert



~~199,-~~  
**€ 99,-**  
Économisez  
€ 100,-

Couteau artisanal de chasse Edition limitée  
Catégorie D. Exclusivité FRANKONIA composé  
d'une lame forgée monobloc et trempée  
de 5 mm d'épaisseur. Plaquettes d'ajustement  
rouge. Manche en noyer, étui en cuir  
d'équitation cousu main.  
No. 2007111 ~~199,-~~ 99,- €

**+18**

Arme de cat. D interdite aux mineurs.  
Joindre une photocopie recto/verso  
d'une pièce d'identité en cours de validité.

#### VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Téléphone 03 89 83 25 50  
Télécopie 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr  
frankonia.fr

#### VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château,  
68190 Ensisheim  
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C  
67550 Vendenheim  
Téléphone 03 90 20 34 50



**Alexandre Derrez**  
Directeur



**Alexandra Barthel-Dick**  
Rédactrice en Chef IC 67  
03 88 79 83 81



**Valérie Villard**  
Assistante de Direction  
03 88 79 83 80



**Camille Ferrer**  
Comptable



**Amandine Abi Kenaan**  
Secrétaire administrative  
03 88 79 12 77



**Nicolas Braconnier**  
Technicien chef - 06 80 74 71 61



**Romain Weinum**  
Technicien - 06 86 80 24 85



**Emmanuel Schnitzler**  
Technicien - 06 80 74 70 39



**Valentin Gewinner**  
Technicien

## Le mot du Président

# Douche écossaise

**U**ne météo exécration, des attaques répétées et incessantes contre la chasse, nos traditions et notre mode de vie, l'éventualité d'une 4e vague de Covid qui mettrait à mal (encore) la saison des battues qui va bientôt démarrer, auraient de quoi entamer notre moral et nous faire baisser les bras... Et pourtant non !

Inlassablement, nous nous évertuons à protéger des faons de la fauche et de l'intensification du machinisme agricole (*voir notre dossier en page 4*). Non pas car nous voulons, comme nous le reprochent nos détracteurs, les préserver pour mieux «les tirer derrière», mais bien parce qu'il nous est éthiquement insupportable d'imaginer leur fin dans cette souffrance...

Inlassablement, nous recréons de la biodiversité : en aménageant les territoires, par des plantations de haies, de jachères ou de céréales sur pied ; en organisant des lâchers de perdrix de repeuplement ; en limitant aussi les prédateurs afin de laisser une chance au petit gibier...

Inlassablement, nous communiquons et nous transmettons notre passion, notre savoir-faire et nos connaissances. Par la formation des chasseurs d'abord puis par l'éducation de nos jeunes... via des outils comme le Mobil'Faune...

Inlassablement nous défendons face à nos détracteurs, face aux antitout, notre art de vivre. Car oui, n'en déplaise à certains, la chasse est véritablement un art de vivre. Art du vivre ensemble, du partage et du bien manger...

Jour après jour, saison après saison, inlassablement 7000 chasseurs bas-rhinois gèrent, aménagent et protègent la nature avec passion... C'est pourquoi, sans cesse, nous remettons l'ouvrage sur le métier, et ça, nous continuerons à le faire car nous le faisons bien...

Bonne lecture

Gérard Lang, *Président de la FDC 67*



<b>SOMMAIRE</b>	Des drones pour préserver les faons	4-7	Découverte nature et animation	16-17
	Brevet Grand Gibier	8	Écocontributions	18
	Challenge de tir	9	Réintroduction du lynx	19
	ACABR et AJC 67	10	Chenilles processionnaires	20
	Piégeage du sanglier	12	Brèves	20
	Formations - second semestre	13	Agenda du chasseur	21
	Histoire	14-15	Petites annonces	22



## Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77  
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E  
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Barthel-Dick – Tél. 03 88 79 83 81  
Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FNC, DR. Conception graphique : Denis Willinger • Diffusion : 6 300 exemplaires • Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2021

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement six fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier lors de vos achats.**



# Face à la fauche quel espoir po

*Lorsqu'arrive la saison des fauches, les chasseurs retiennent leur souffle. Combien de faons seront tués par les machines agricoles ? Combien de couvées détruites ? Des solutions existent pour réduire l'impact du machinisme agricole sur notre petite faune de plaine. La FDC 67 et son président ont décidé d'en tester une, la détection par caméra thermique.*

**R**endez-vous était donc donné le 2 juillet à 7h pour une démonstration grandeur nature sur le lot 1 de Bischwiller. De nombreux locataires de plaine étaient présents, ainsi que des responsables techniques des FDC voisines et des représentants du monde agricole. La presse avait également fait le déplacement (*presse cynégétique et DNA*).

## Origine et historique

Le problème de la fauche et de la mortalité du chevreuil n'est pas une nouveauté. Depuis de nombreuses années, les chasseurs s'emploient avec énergie à réduire le nombre de faons tués lors de la fenaison. Et souvent, il faut bien l'avouer, avec peu de résultats. Pourtant, l'intérêt est double : sauvegarde de la faune sauvage mais aussi du bétail, le foin contaminé par un cadavre pouvant provoquer des cas de botulisme.

## Alors, quelles sont les solutions ?

Plusieurs méthodes ont pu être mises en place avec plus ou moins de succès :

## L'effarouchement

Une première méthode, peu onéreuse, consiste à placer la veille de la fauche sur les piquets des éléments bruyants et lumineux, comme des CD par exemple (effarouchement visuel). La chevrete détecte immédiatement cette modification apportée au paysage et va tout naturellement chercher son faon pour le cacher en lieu sûr. Un effarouchement sonore (*canons*) ou olfactif (*répulsifs*) peut également être utilisé. Si ces méthodes sont efficaces sur le chevreuil, les autres espèces nichant au sol ne seront pas épargnées. L'autre inconvénient de cette méthode est que la chevrete s'habitue assez vite et finit par revenir à son emplacement premier. La deuxième méthode consiste à placer à l'avant du tracteur et en prolongement des barres de fauche (test Agrifaune 67) des barres d'effarouchement qui «*lèveront*» le gibier au fur et à mesure de l'avancée de l'engin. Inconvénient : en fonction de la période de fauche (plus souvent encore dans les champs bio, où les fauches sont plus fréquentes) les faons n'ont pas le temps, ni la capacité de fuir. De plus, les autres espèces présentes (lapins, lièvres,

oiseaux...) ne sont pas concernées par ce procédé et sont systématiquement broyées.

## La battue à blanc

Là il s'agit de ratisser le champ avec ou sans chien. Ce procédé n'est que très rarement efficace : les faons ne dégageant pas d'odeur sont souvent indétectables par les chiens et nécessitent l'emploi de nombreuses personnes.

## La détection thermique

Là encore, plusieurs procédés existent. Il y a quelques années déjà, le GGC «*Plaine de la Bruche*» avait acquis à titre expérimental un détecteur de chaleur : le chasseur, le jour de la fauche et «*à la fraîche*» arpentait le champ, équipé de deux bras à détection thermique. Ce procédé avait démontré son efficacité mais présentait un inconvénient majeur : il était indispensable d'avancer à au moins deux personnes à pied et en marchant à petite vitesse avec un matériel lourd. Procédé donc fatiguant et peu efficace sur de grandes surfaces, car extrêmement chronophage. Or, la gestion du temps est un facteur d'importance dans la réussite

# heuse, pour la petite faune de plaine ?



de l'opération : plus le soleil est haut, plus le sol est chaud et moins le système de détection est efficace.

Mais pour les GGC de plaine, la sauvegarde des gibiers est une préoccupation majeure. C'est pourquoi, courant 2020, le GGC Grand Ried de Beaumont a décidé d'acquérir un drone équipé d'une caméra thermique. Cet outil a permis de sauver au moins 5 faons sur 1 lot.

## Méthodologie et matériel utilisé

Ce sont les sociétés Séraphin-system construction aéronautique et spatial et France Infra Rouge premier distributeur Européen de solution Infrarouge, qui ont procédé à la démonstration. Les drones sont distribués en location-vente par Séraphin-system et équipés avec des caméras « Teledyne Flir » fournies par France Infra Rouge. Dans leurs prestations sont incluses des formations métier spécialement adaptées aux besoins de la préservation de l'environnement, à savoir l'utilisation de l'infrarouge et l'expertise

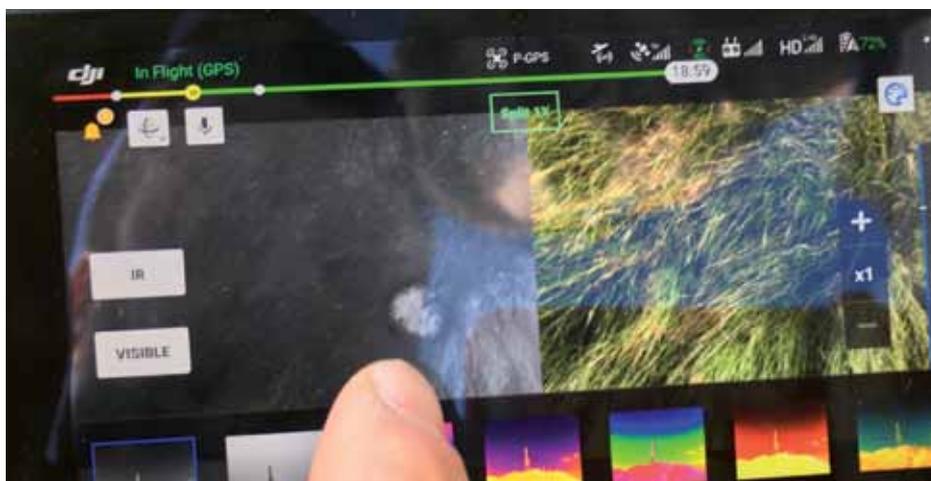
terrain pour détecter des animaux avec un drone.

Le procédé est simple : au moins deux personnes se rendent sur la parcelle qui sera fauchée le lendemain ou le jour même. Le drone s'élève à une hauteur de 30 mètres environ et grâce à sa caméra thermique va détecter tout écart de température entre le sol et un éventuel animal. Une fois les images transmises, le télépilote se déplace et guide alors la deuxième personne vers la cible. S'il s'agit d'un faon ou d'une autre espèce à protéger et déplaçable, on le saisit précautionneusement et on le met à l'abri en bordure de champs ou sous quelque buisson. Après les opérations, la mère viendra simplement le récupérer. Il convient toutefois pour cette opération de prendre des précautions afin de ne pas laisser d'odeur humaine sur l'animal, comme se frotter les mains avec de la terre et ramasser les animaux avec une couche d'herbe, et surtout d'agir le plus vite possible.

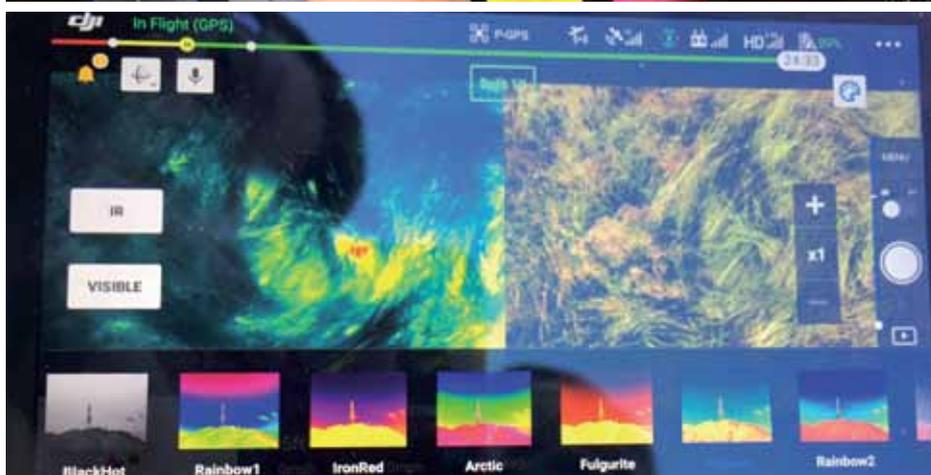




*L'assemblée au sol  
et vue par le drone*



*Ce jour-là,  
c'est une fourmière  
qui a été détectée*



*Détection d'un faon*

# Quid de la réglementation?

## Concrètement, comment mettre en œuvre ce système à grande échelle sur les territoires de plaine? Et pour quel investissement?

L'utilisation d'un tel matériel nécessite une préparation ad hoc. En effet, pour piloter un tel engin, il faut déjà avoir suivi une formation spécifique au pilotage de drone et respecter la réglementation en matière d'autorisation et d'exploitation de l'image (RGPD – au cas où des personnes prises par la caméra seraient reconnaissables).

La formation d'au moins 2 pilotes par GGC se révélerait indispensable. Ensuite, la fauche ayant lieu souvent au même moment, il faudrait plusieurs drones par secteur et de nombreux auxiliaires à pieds, pour récupérer les animaux détectés. Or, il faut compter entre 7 et 9000€ pour un appareil efficace.

La location de drones durant cette période courte de l'année pourrait être une solution envisageable.

Pour cette année 2021, il est trop tard pour procéder à l'achat immédiat de drones et compte tenu de l'investissement élevé et de la nécessité de former des pilotes, il convient d'agir sans précipitation et sans pression sur ce dossier. Il faut aussi envisager d'autres utilisations pour ces engins (voir ci-dessous) au cas où la FDC devrait se doter d'un tel équipement. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet d'importance dans un prochain numéro d'Infos'Chasse 67.



En conclusion, quelle que soit la méthode utilisée, il est devenu indispensable de privilégier le dialogue avec le monde agricole et de taper à leur porte pour leur proposer nos services et solutions.

De la sensibilité de l'agriculteur et/ou du chasseur et de leur capacité à dialoguer et à s'entendre, dépend la survie de notre petite faune de plaine.

### **Coût estimatif de l'équipement complet**

entre 7 et 9000€ et il faudra compter environ 800€/mois si location.

Comme évoqué, Séraphin-system et France Infra Rouge pourraient participer avec la fédération de chasse à une expérience en conditions réelles dès 2022. Et dans le cadre d'une éventuelle future collaboration, nous serions amenés à valider une méthodologie qui permettrait aux agriculteurs de récolter sans risques pour la faune, aux bénévoles des fédérations de chasse d'accomplir leurs missions de gestion et de préservation des écosystèmes grâce à

l'utilisation des drones, d'évaluer les besoins précis en nombre de drones pour les territoires et en nombre de bénévoles à former. À cela pourraient se rajouter d'autres missions comme par exemple tester de nouveaux applicatifs pour améliorer la connaissance scientifique des écosystèmes et de prévenir des dégâts sur les cultures ou encore tester de nouveaux applicatifs pour augmenter la sécurité de tous.

## Concernant l'utilisation du drone

Vous devez respecter la réglementation sur les vols en catégorie ouverte. Certains drones doivent être enregistrés pour effectuer ce type de vol. Dans tous les cas, un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage.

Il existe des zones où le pilotage de drone est autorisé, d'autres où il est interdit. Certaines zones connaissent des restrictions.

La hauteur de vol maximale est de 120 mètres. Elle est inférieure aux alentours des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire et pendant leurs horaires d'activation, elle est limitée à moins de 50 mètres.

Il faut avant tout vol vérifier la hauteur maximale autorisée à l'endroit souhaité. Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant.

Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez un an d'emprisonnement et 45000€ d'amende.

L'utilisation de drones est interdite la nuit, même lorsqu'ils sont équipés de dispositifs lumineux. Sauf exception sur certains sites d'association d'aéromodélisme.

En cas de violation des règles de sécurité et des interdictions de survol, vous risquez de 1 à 6 mois d'emprisonnement et de 15000€ à 75000€ d'amende et la confiscation de votre matériel.

## Le télépilote

Vous devez avoir au moins 14 ans pour piloter votre drone et avoir suivi une formation spécifique avant de vous enregistrer en ligne auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Coût de la formation : environ 180€.

Vous devrez suivre une formation en ligne intitulée « *catégorie Ouverte A1/A3* » et réussir un test d'évaluation. Il s'agit d'un examen composé de 40 questions avec obligation de résultats à 75%. Vous risquez une amende de 450€ si vous faites voler votre drone sans obtenir l'attestation de réussite.

En cas de contrôle, vous risquez une amende de 38€ si vous n'êtes pas en mesure de la présenter immédiatement.



## Brevet Grand Gibier Promotion 2021

Le 19 juin a eu lieu l'examen du Brevet Grand Gibier  
organisé par l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier.

Ce brevet élaboré par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier complète les épreuves du permis de chasser. Il sanctionne un cursus portant sur la biologie du Grand gibier (identification, éthologie, reproduction, environnement), la forêt (traces, laissées, sylviculture, petits animaux et insectes, la flore), la chasse du Grand Gibier (armes, munitions, optiques, sécurité, réglementation, chiens pour le grand gibier, réactions des animaux blessés, indices de blessures, les différents modes de chasse), la gestion des espèces (accroissement des populations, pertes, prélèvements possibles, densités, dégâts), la gestion d'un territoire (responsabilité du directeur de chasse, recensement des populations, élaboration d'un plan de chasse quantitatif et qualitatif, organisation de la chasse, réglementation, aménagement, lutte contre les dégâts, prophylaxie et les soins des maladies du gibier, les trophées, les honneurs au gibier. Enfin une épreuve pratique de tir sur cible fixe et mouvante clôture le brevet. Hubert Chatelet, responsable du brevet, a organisé les interventions de nos 9 conférenciers et Loïc Brestenbach encadrant quant à lui les 3 moniteurs de tir.

L'examen du brevet de la promotion Gilbert de Turckheim, dont la présidence du jury était assurée par le président de l'Association Départementale du Haut-Rhin, Daniel Mourterot, était patronné par l'écrivain cynégétique M. le Dr Alain François.

Sur les 19 inscrits,  
12 candidats de la promotion ont été reçus  
au 1<sup>er</sup> tour et 3 au rattrapage.

**Résultat final: 12 médailles OR - carabine**

Joris Albrecht, *Major de promotion*,  
Francois Levy, Philippe Bachellier, Martial Eva,  
Philippe Ledermann, Nicolas Rampal, Jérôme Guyot,  
Joël Schaffner, Hervé Muller,  
Olivier Bossenmeyer, Mathieu Trigon, Patrick Biraud.

**2 médailles ARGENT - carabine**

Séverine Sittler et Frédéric Scherrer.

**1 médaille OR - arc**

Elisa Merimée

**2 brevetés OR de 2019 ont réussi l'option ARC  
cette année**

Gabriel Amberger et Pierrot Brun.

**Félicitations à tous!**

La section de cornistes de l'association, dirigée par Germain Klein a accompagné les candidats tout au long de cette journée.



L'Association Bas-Rhinoise  
des Chasseurs de Grand Gibier  
organise

## Le Challenge de Tir des Vosges du Nord 2021

**Rendez-vous au**  
Stand de tir de Dettwiller  
"La Licorne"  
1 rue du canal  
67490 Dettwiller

<https://www.clubdetirdelalicorne.fr /le-club.html>

Ouvert à tous les chasseurs  
dont le permis de chasse est validé  
pour la saison 2021/2022, dans la  
limite de 100 Candidats

**De nombreux lots  
et cadeaux vous  
attendent**

**Le samedi  
4 septembre  
à partir de 8h**

**Restauration  
sur place  
FORMULE BARBECUE  
15€  
BUVETTE**

### Bulletin d'inscription

à nous retourner **avant le 28 août 2021**

à **Loic Brestenbach • 10C Rue de Wahlenheim • 67500 Batzendorf**

**Accompagné d'un chèque de 20€ à l'ordre de l'ABRCGG en règlement du droit d'inscription**

Nom ..... Prénom .....

Fonction / Titre ..... Tél. \* .....

Email \* .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

N° de permis de chasser \* ..... Date de naissance \* .....

N° d'assurance \* ..... Nb de repas prévu \* .....

**\*Champs obligatoires**

Le téléphone OU l'email est obligatoire pour la confirmation de votre horaire de passage.  
L'année de naissance est obligatoire pour le classement dans la catégorie jeune de 16 à 22 ans.

**Nous contacter :**  
**E-mail: [Info@abrcgg.fr](mailto:Info@abrcgg.fr)**  
**Tél. 06 68 13 46 68 - [www.abrcgg.fr](http://www.abrcgg.fr)**

## Les archers... au soleil

**L**e 13 juin dernier, l'ACABR (Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin) a organisé sa Journée de Formation Complémentaire.

Cette très belle journée de printemps a réuni une vingtaine de participants parmi les candidats formés ces 2 dernières années (en raison du confinement de l'automne dernier, la formation pratique 2020 avait été annulée). Une fois n'est pas coutume, tout le monde a pu se retrouver sous le chêne de l'Espace Chasse à Geuderthaim avant un entraînement au Herrenwald.

Au programme : montage d'une flèche, affûtage des lames, optimisation de l'arc, camouflage, matériel, tirs depuis un treestand, tir 3D.

Le président, Renaud Gerst, remercie les instructeurs et membres qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cette journée. ●



## Association des Jeunes Chasseurs du Bas-Rhin (AJC 67)



**L**a toute nouvelle association des Jeunes Chasseurs a démarré la saison sur les chapeaux de roues : une journée de tir au Herrenwald (sanglier courant, tir sur cible fixe...) puis une rencontre au Cyné'Tir pour 2 heures d'entraînement. Une quinzaine de nouveaux chasseurs s'était donné rendez-vous pour chaque rencontre, qui se sont déroulées en toute décontraction et amitié. ●

Retrouvez-nous tous les samedis matin à Kolbsheim pour échanger, se renseigner, découvrir ou adhérer !

[contact@jeunes-chasseurs.fr](mailto:contact@jeunes-chasseurs.fr)  
[www.jeunes-chasseurs.fr](http://www.jeunes-chasseurs.fr)



Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.  
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles  
ZA des Prunelles  
67120 Dorlisheim  
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00  
[www.hillman.fr](http://www.hillman.fr)

Vivez votre passion  
en toute tranquillité!



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



**ASSURANCES GREBMAYER**

M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG

11 Rue de la République

Tél. 03 88 54 87 54

Mail: [grebmayer.wissembourg@allianz.fr](mailto:grebmayer.wissembourg@allianz.fr)

**MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE**

(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

**MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR**

- Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Immatriculés à l'Orias sous le n° 07 022 273 (site : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Exercent, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

Toute l'équipe de l'armurerie BUFFENOIR vous remercie chaleureusement pour votre précieuse fidélité.



Nous vous proposons la réalisation, en nos ateliers, de filetages pour vos armes. Pour en savoir plus, contactez-nous !

**ARMURERIE BUFFENOIR**  
36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM  
+33 (0) 3 88 68 16 96 • [info@armurerie-buffenoir.fr](mailto:info@armurerie-buffenoir.fr)



## Journée de formation au piégeage du sanglier

**F**ace à l'augmentation des populations de sangliers et des dégâts commis par cette espèce, et à l'impossibilité dans certains secteurs d'en réduire le nombre, le législateur a, dans l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020, donné au préfet la possibilité d'autoriser le piégeage du sanglier (normalement interdit) à condition que les personnes qui l'effectuent suivent une formation spécifique. C'est dans ce cadre que le 2 juillet dernier Romain Weinum a animé sur le site de l'association des piégeurs à Kolbsheim, la toute première formation du genre.

### Les objectifs

- **Réduire la population de sangliers** sur l'ensemble du territoire français.
- **Limiter les dégâts** aux cultures en période sensible, notamment au printemps et en été lorsque la chasse ou la destruction n'est pas possible, où les prélèvements sont faibles.
- **Pallier l'adaptation** du sanglier aux horaires de la chasse avec la mise en place des tirs de nuit (rajout des équipements de nuit : lunette à vision nocturne).
- **Pallier l'impossibilité d'organiser des battues** (secteur massif non accessible, friche industrielle, zone urbanisée, etc.).

**Cette possibilité est donnée aux secteurs où la régulation avec armes est impossible.**

### Le cadre légal

Arrêtés ministériels du 1<sup>er</sup> août 1986 modifié, du 29 janvier 2007, du 2 novembre 2020 relatif au piégeage du sanglier (version en vigueur au 6 janvier 2021).

### La méthodologie et la mise en œuvre



Modèle de cage

Le préfet fait procéder aux opérations de piégeage sur proposition du président de la FDC **dans des secteurs où il n'est pas possible de procéder à des tirs de régulation.**

### Les conditions du piégeage du sanglier :

- Utilisation de pièges de catégorie 1\* par un piégeur agréé.
- Supervision des opérations par la FDC.
- Autorisation individuelle délivrée par le Préfet au propriétaire ou au titulaire du droit de destruction.
- Mise à mort du sanglier par balle immédiatement après la relève du piège.
- Le tireur a reçu une formation dans une FDC et est détenteur de l'attestation de suivi délivrée par son président.

- Coût estimatif de construction d'une cage : 700€.
- Sur la cage doit figurer le numéro

d'agrément du piégeur. Vérification avant première utilisation par un agent de développement de la FDC.

- Déclaration de la cage en mairie. (Article 11 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007)
- Des appâts peuvent être utilisés dans la cage. Attention : les appâts carnés sont interdits. La cage se place en tout lieu. (Articles 2 et 18 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007)
- La relève du piège doit se faire tous les matins, au plus tard à midi, par le piégeur ou par un préposé (titulaire du permis de chasser et formé au piégeage du sanglier). (Art. 13 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007)
- La mise à mort de l'animal doit se faire immédiatement après relève du piège et sans souffrance (armes et munitions adaptées et autorisées par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 1986 modifié). (Art. 13 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007)

### La formation

5 piégeurs agréés ont suivi cette nouvelle formation. Une première partie théorique, assurée par Romain Weinum, s'est déroulée en salle. Merci aux techniciens de l'Eurométropole en charge de la gestion de la faune sauvage qui ont effectué une démonstration grandeur nature avec une cage-piège spécialement adaptée à la capture du sanglier, et pour leur retour d'expérience. ●

*\*Pièges de catégorie 1 : « Les boîtes à fauves et tous autres pièges ayant pour objet de capturer l'animal par contention dans un espace clos sans le maintenir directement par une partie de son corps ». Ce sont des cages-piège ou des enclos-piège. (Art. 2 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007).*



# Les formations de la FDC 67

## PROGRAMME DU 2<sup>e</sup> SEMESTRE

### PIÉGEAGE

2 jours complets

Les jeudi 21  
et vendredi 22 octobre

Prix: 70 €

\*Nbre candidats mini: 15

### GARDE-CHASSE

3 jours complets

Les mercredi 27, jeudi 28  
et vendredi 29 octobre

Prix: 100 €

\*Nbre candidats mini: 15

### VENAISON

½ journée

Le vendredi 10 septembre  
matin ou après-midi  
(en fonction du nombre de candidats)

Prix: 40 €

\*Nbre candidats mini: 15

### TIR À LA GRENAILLE CHEVREUIL

½ journée

Le mardi 19 octobre après-midi

Prix: 40 €

\*Nbre candidats mini: 10

### CHEF DE TRAQUE

½ journée

Le vendredi 3 septembre  
matin ou après-midi  
(en fonction du nombre de candidats)

Prix: 40 €

\*Nbre candidats mini: 20

### ARC

1 journée obligatoire

1 journée pratique  
complémentaire

La formation obligatoire (JFO)  
le dimanche 3 octobre 2021

Prix: gratuit

### ÉQUIVALENCE DU PERMIS DE CHASSER ALLEMAND (EPA)

Examen le mercredi 13 octobre  
Entraînement «Rabbit» les  
vendredi 17 septembre matin  
+ vendredi 24 septembre matin  
+ vendredi 1<sup>er</sup> octobre matin

Prix:

40 € par ½ journée de formation  
au «Rabbit»

250 € pour l'examen à l'ordre de l'OFB

\*Nbre candidats mini: 8 – maxi 12

### PRÉSIDENT D'ASSOCIATION

½ journée

Le vendredi 8 octobre matin

Prix: 40 €

\*Nbre candidats mini: 8 – maxi 12

### SECOURISME

1 journée

Date formation : à venir

Prix: gratuit

(chèque de caution de 40 €)

\*Nbre candidats mini: 8 – maxi 10

### PIÉGEAGE

Une vingtaine de  
candidats ont participé fin juin  
à Kolbsheim, dans la salle de  
l'association des piégeurs,  
à la formation spécifique à  
l'agrément de piégeage.

Tous ont pu apprécier  
l'enseignement de Romain sur  
la première journée et la mise  
en pratique le vendredi  
après-midi par Philippe Krauth,  
le président de l'association  
des piégeurs.

### PERMIS DE CHASSER

Pour la deuxième année  
consécutive, la FDC 67 a  
enregistré un nombre record de  
candidats au permis de chasser.  
Pour les 3 premières sessions  
de 2021, 180 candidats ont été  
formés. Cette recrudescence  
nous a obligé à clôturer dès  
la mi-juin les inscriptions pour  
2021. Les nouveaux inscrits  
devront patienter jusqu'à fin  
d'année pour découvrir le  
nouveau calendrier des  
formations 2022 !

### SECOURISME

CANIN

1 journée

Le mercredi 15 septembre

Prix: 50 €

\*Nbre candidats mini: 8 – maxi 10

Pour s'inscrire, rendez-vous sur notre site

<http://fdc67.fr/wp-content/uploads/2021/07/INSCRIPTIONS-TOUTES-FORMATIONS-2021.pdf>

Pour tout renseignement, contactez Alexandra Dick par mail [alexandra.bd@fdc67.fr](mailto:alexandra.bd@fdc67.fr)

# Louis XVI, un passionné de chasse

*Avant d'être victime des révolutionnaires fanatiques, le roi Louis XVI (1774-1792) fut un fervent disciple de Saint Hubert.*

## La chasse, activité royale

Louis XVI s'inscrit dans la lignée de ses prédécesseurs, ardents chasseurs. Contrairement au cliché malveillant, la chasse constitue alors une affaire d'Etat, une partie intégrante du métier de roi. Chasseur authentique et passionné, Louis XVI s'épanouit pleinement dans cette activité qui lui permet d'échapper aux contraintes de la cour. Sa vigueur physique, son adresse à cheval ou au tir, son endurance sont ainsi mises en valeur. Approcher le roi est le but inavoué de tout courtisan et la chasse en est

**Louis XVI chasse entre 160 et 200 fois par an, soit un jour sur deux. Il pratique surtout la vénerie au cerf et le tir.**

un moyen efficace. Le roi choisit son entourage en invitant personnellement des personnes qu'il veut ainsi honorer aux côtés des habitués qui portent le costume des équipages de vénerie. En revenant un jour d'une chasse, le roi croise sur le chemin de Saint-Cyr un pauvre déserteur que l'on reconduisait à son régiment pour y subir sa punition. L'usage voulait



que cette grâce ne fût point refusée à ceux que le roi rencontrait sur sa route. Le monarque ne manqua pas à la tradition et fit expédier sur-le-champ une lettre de grâce.

## Des chasses fréquentes et organisées

Entre 1775 et 1787, Louis XVI chasse entre 160 et 200 fois par an, soit un jour sur deux. Il pratique surtout la vénerie au cerf et le tir, deux disciplines dans lesquelles il excelle. Pour l'année 1775, on compte ainsi 70 chasses au cerf, 14 au sanglier, 27 au chevreuil, une chasse au vol, quatre battues aux toiles et 85 tirés. Les forêts autour de Paris abritent les plaisirs du roi qui a renoncé aux chasses dans la

vallée de la Loire. Fin décembre, le mauvais temps ne permet plus de chasser dans les environs de Versailles au sol détrempe. Les équipages royaux s'établissent alors à Saint-Germain, puis reviennent au printemps à Versailles. Après Pâques, le roi participe à la seule chasse au vol de l'année. Les équipages partent ensuite pour Compiègne en juillet et août, puis à Sénart jusqu'à la fin septembre. A l'automne, les chasses se déroulent à Fontainebleau jusqu'à la mi novembre avant de revenir à Versailles. Quand il séjourne à Versailles, le roi aime à chasser dans les bois de Marly. Occasionnellement, des chasses royales se déroulent dans les bois de Vincennes ou de Boulogne aux portes de Paris.

## Un roi passionné de chasse

La chasse représente une véritable passion pour Louis XVI. Ses cabinets abritent ses trophées de chasse ainsi que les têtes « *bizardes* » qui lui ont été envoyées. La veille de la chasse, le roi indique aux valets de limiers et

**Grand amateur de géographie, Louis XVI participe à la réalisation de la Carte des chasses du Roi, douze planches de plans de forêts.**

aux piqueurs de la meute, les secteurs à fouiller. Au petit matin, les valets font leur rapport au commandant de vénerie, Jacques d'Yauville, qui en réfère au grand veneur, le duc de Penthièvre, qui s'adresse ensuite au roi. Le roi désigne alors l'endroit « *où il voulait attaquer* ». Ces rapports sont notés, conservés pour recenser les bois les plus giboyeux. Un récit sommaire de la chasse est ensuite rédigé. Il sera utilisé pour composer le *Traité de vénerie* dû à Jacques d'Yauville, auquel Louis XVI a personnellement collaboré pour sa rédaction. Chasseur méticuleux, le roi note avec précision dans ses carnets les animaux pris, leur âge et les circonstances. Le soir, il prend plaisir à raconter ses parties de chasse à ses convives comme en



Forêt de Rambouillet — Hallali sur un toit à Gambaiseuil



Chasse à courre dans la forêt de Fontainebleau

novembre 1778 quand le cerf fut pris sur le toit d'une maison ou bien en septembre 1788 avec un cerf qui a tenu aux chiens dans la cour d'une maison, puis a pénétré dans le bâtiment, a monté les marches et est entré dans une chambre où il été finalement tué.

Grand amateur de géographie, Louis XVI participe à la réalisation de la Carte des chasses du Roi, douze planches de plans de forêts où s'exercent les plaisirs du roi. Il entreprend divers travaux comme la démolition des murs du parc de Meudon pour permettre le libre passage des cerfs, la construction de plusieurs pavillons de chasse comme à Jouy ou à Rambouillet.

### Des chasses progressivement réduites

Les contingences financières l'obligent cependant à réduire drastiquement les dépenses liées à la chasse. Les chasses royales coûtent alors près de deux millions de livres. En 1787, la grande fauconnerie et les équipages du sanglier et du loup sont supprimés. Le roi ne conserve plus qu'une meute pour le cerf, une autre pour le chevreuil, quelques chiens couchants pour les tirés et les très symboliques faucons du cabinet.

Lors de la Révolution, les plaisirs du roi ne sont pas remis en cause par l'opinion publique ou par les assemblées, pourtant très virulentes sur bien des sujets. En revanche, les capitaineries réservées aux chasses royales sont violemment critiquées car elles entraînent de nombreux

abus et dégâts par un gibier insuffisamment régulé. Louis XVI, lui, avait interdit à ses équipages de traverser les champs non moissonnés pour ne pas abîmer les récoltes.

Les Français connaissent bien cette mention insolite « *Rien* », retrouvée à la date du 14 juillet dans un cahier conservé dans une armoire en fer aux Tuileries. Il s'agit en fait du carnet de chasse du roi et non d'un rapport politique. De 1789 à 1792,

**Le roi avait interdit à ses équipages de traverser les champs non moissonnés pour ne pas abîmer les récoltes.**

le roi n'est jamais empêché de chasser et les équipages quoique réduits, sont maintenus. Car, contrairement à ce qu'on pouvait penser, la figure du roi chasseur n'est jamais critiquée. Son dernier laisser-courre se déroule le 1<sup>er</sup> octobre 1789 avec deux cerfs pris dans le parc de Meudon. A partir du 5 octobre 1789, la famille royale est confinée dans le palais des Tuileries à Paris. Le roi ne peut plus se rendre à Compiègne ou Fontainebleau, il doit se contenter de promenades dans le bois de Boulogne. Le 3 octobre 1791, il tire trois faisans au cours d'une promenade à Villeneuve-le-Roi. Cette journée fut la dernière où le roi put chasser avant son arrestation et son exécution. ●

Philippe Jéhin

# Découverte et animat



Une fois n'est pas coutume, c'est au siège de la FDC que s'est donné rendez-vous une vingtaine de jeunes de l'Animation Jeunesse de la Basse Zorn pour une journée découverte nature. Encadrés par leurs animateurs Chloé, Cyril, Clara, Adam et Montaine, ils ont suivi avec attention les explications de Nicolas Braconnier et Valentin Gewinner. Quatre ateliers avaient été soigneusement préparés avec des thématiques variées :

- traces et peaux, et biodiversité avec la découverte des aménagements mis en place à l'Espace Chasse et Nature (jachères fleuries, hibernaculum et autres arbres fruitiers),
- découverte des animaux avec le Mobil'Faune,
- projection de films (Ekolien et FNC) et quizz,
- et pour finir Cyné'Tir.

Merci à Chloé, fille de chasseur, qui a su persuader les dirigeants de ce secteur d'animation de faire appel à des chasseurs pour transmettre leur passion de la nature et des animaux.

# nature ion



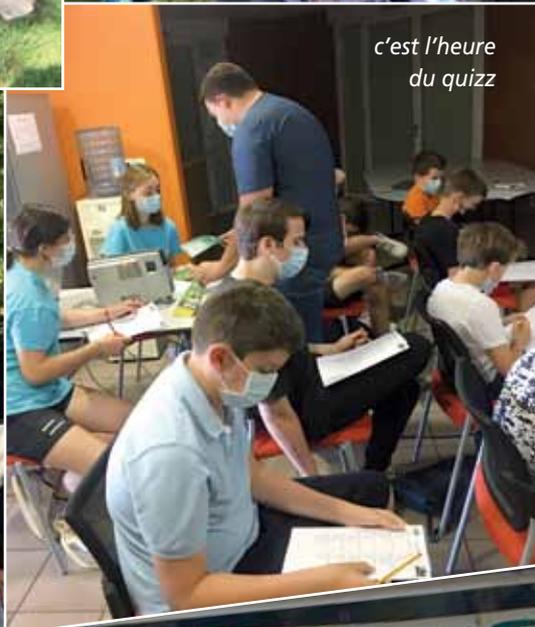
Explications et présentation du Cyné'Tir



... les peaux



c'est l'heure  
du quizz



Visionnage de films



Au Mobil'Faune



Atelier  
d'empreinte

# Écocontributions

## Où en sont les projets de la FDC 67 ?

### Ecocontribution : pour qui ? pour quoi ? *petit rappel*

L'écocontribution est née avec la loi du 24 juillet 2019. Elle permet de mutualiser 5€ par permis de chasser validé et de les redistribuer aux fédérations pour la mise en place d'actions concrètes comme par exemple la préservation de la nature et de l'environnement, la préservation des espaces protégés et la restauration de la trame écologique verte et bleue, la préservation des espèces chassables et protégées, le développement de la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité et son partage ou encore l'amélioration de l'information et de la communication, de l'éducation et de la formation à la biodiversité. Dans ce cadre, la FDC 67 a déposé quelques projets d'aménagements, en voici 2 qui ont été acceptés et qui bénéficieront d'un soutien financier :

#### Projet n°1 : DIAGFARB

Cette action s'inscrit dans le cadre des actions et programmes de conservation de la faune et de la flore ainsi que des projets de réhabilitation de la trame écologique.

L'objectif de ce projet est d'effectuer un diagnostic parcellaire des propriétés du FARB en créant une base de données cartographique actualisée avec le livre foncier et en recensant précisément chaque parcelle. Dans un deuxième temps, seront effectués des inventaires faunistiques et floristiques, qui permettront d'orienter les actions à mener en termes de restauration et renaturation. D'autres partenaires seront parties prenantes comme le Conservatoire Botanique, BUFO ou encore l'Université de Strasbourg.

#### Projet n°2 : NATURANIMO 67

Placé dans le cadre de l'éducation à la nature, il s'agit d'un projet de restauration et de renforcement de la collection d'animaux naturalisés et des divers supports pédagogiques (peaux, empreintes, bois, cornes, etc.) qui sont présentés via le Mobil'Faune au grand public. Montant estimé du projet 30 000€.



## AVIS DE RECHERCHE

### Le Mobil'Faune a besoin de vous !

10 ans de service et un franc succès auprès des petits et des grands, mais surtout une collection qui accuse les heures de services, le Mobil'Faune doit se renouveler, voire se réinventer.

C'est pour cela que la FDC a besoin de votre contribution et vous sollicite pour collecter tous types d'animaux morts retrouvés chez vous, sur votre territoire, sur la route ou dans votre piscine...

#### Le protocole

1. Vous collectez l'animal mort dans un sachet plastique, si possible hermétique, et le conservez au congélateur.
2. Vous appelez Alexandre Derrez au 06 38 39 20 67 ou Romain Weinum au 06 86 80 24 85 pour finaliser la collecte et le rapatriement à la FDC, ou l'obtention des dérogations adéquates.

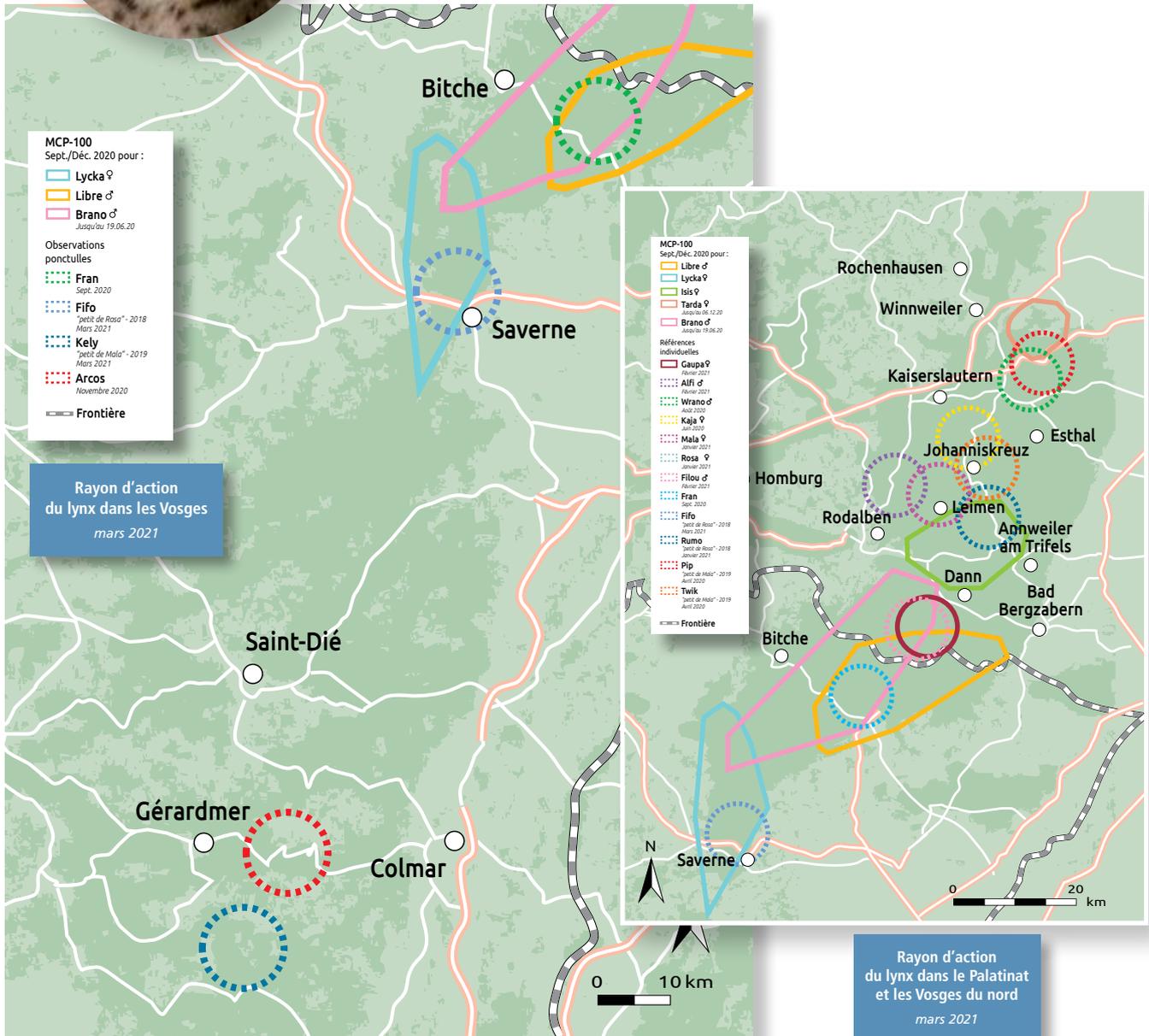
Vos dons d'animaux petits ou grands déjà naturalisés sont également les bienvenus. L'objectif est d'obtenir un maximum d'animaux représentatifs des écosystèmes alsaciens. Nos attentes particulières portent sur les micromammifères, écureuil, hérisson, grand hamster, reptiles (et mues de reptiles), amphibiens, insectes, chiroptères, etc.

Si vous avez des doutes (certaines espèces étant soumises à réglementation) n'hésitez pas à nous contacter ou nous envoyer une photo par SMS ou email avant tout déplacement ou prise de décision.

En vous remerciant pour votre implication dans les actions pédagogiques de votre FDC. **Bonne collecte.**



## Les récentes itinérances du lynx dans les Vosges et le Palatinat



### Deux chatons de lynx sont nés dans les Vosges

Une heureuse nouvelle nous est rapportée par l'OFB. Lycka, l'une des deux femelles lâchées en mars 2020 dans le Palatinat, dans le cadre du programme LIFE, et arrivée en France fin mars 2020, a donné naissance à deux chatons. Repérés par des agents de l'OFB, à l'entrée du gîte, ils sont bien portants. Pourtant, il convient de modérer notre enthousiasme. En effet, la situation du Lynx dans les Vosges reste précaire : Lycka est la seule femelle sur la dizaine d'individus recensés dans les Vosges.



Crédit photo : Vivien Siat – OFB



## Chenilles processionnaires un danger réel pour les chiens... et leurs propriétaires

**V**éritables fléaux pour qui s'en approche d'un peu trop près, la chenille processionnaire, avant de devenir papillon inoffensif a développé un système de défense et de protection contre ses prédateurs particulièrement efficace : ses poils urticants. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid, et la mésange chasse la première forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession. Certains insectes comme le grand calosome (coléoptère) peuvent aussi s'en délecter.

Présente dans nos massifs, il n'est pas exclu que chasseurs ou simples promeneurs se frottent à cet insecte haut en couleur et nos chiens sont souvent les premiers à en faire les frais. Ainsi, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restants de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes. Dans un premier temps, ils couinent car ils ont mal, se mettent à baver, leur langue gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant.

Sans soins, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire.

Une partie de la langue peut tomber ou doit être amputée.

**Une action rapide du vétérinaire est donc vitale.**

Les premiers soins consistent à administrer des anti-inflammatoires et anti-histaminiques puissants, parfois des antibiotiques, de l'héparine, perfusions, etc. Mais vous l'aurez compris, le mieux est encore d'éviter au maximum de s'en approcher (les poils peuvent en effet s'envoler... un contact direct n'est donc pas nécessaire) et de retenir les chiens en cas d'infestation dans vos lots de chasse ou lors de vos balades.

Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche - Département de la santé des forêts - Information technique N° 57 octobre 2007



**La processionnaire du pin** (*Thaumetopoea pityocampa*) se nourrit des aiguilles de diverses espèces de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres et des allergies chez certaines personnes exposées à ses poils urticants. Elle est présente dans nos forêts de juin à septembre. Elle ne doit pas être confondue avec

**La processionnaire du chêne** (*Thaumetopoea processionea*) qui se développe dans les arbres des forêts et des parcs, entre juin et mi-juillet. Cette espèce est commune et présente dans la majeure partie du territoire, de l'Alsace au Midi-Pyrénées. Pondus en fin d'été, les œufs éclosent en avril. Vivant en colonies on les retrouve sur le tronc ou sous les branches des arbres.

## On en parle...

### Peste porcine africaine

La FDC des Ardennes a procédé au démontage de la clôture délimitant la zone blanche destinée à contenir la propagation de la PPA. Il semblerait donc que cette menace soit (définitivement) levée.

### Annulation

En raison de l'instabilité de la situation COVID, la rencontre inter-associations qui était prévue le samedi 11 septembre à Kolbsheim est annulée.

### Repeuplement d'oiseaux



L'opération de repeuplement de perdrix démarrée en 2019 a été relancée cette année. Ce sont plus de 900 perdreaux qui ont été commandés et 330 faisans communs qui seront livrés le 10 août. *Nous en reparlerons dans un prochain numéro.*



# GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.  
Depuis plus de 50 ans !

**CITROËN**

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



**34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM**  
**Tél. 03 88 33 17 94**  
Email : andre.garage@wanadoo.fr



## Déclaration de battues

C'est bientôt le début des battues, pensez à les déclarer en **mairie**, aux **louveteiers**, à l'**ONF**, le cas échéant et à l'**OFB** (une adresse mail leur est spécialement dédiée [battue.sd67@ofb.gouv.fr](mailto:battue.sd67@ofb.gouv.fr)), avant le 1er septembre. N'oubliez pas non plus de vous entraîner au Cyné'Tir ou au Ball-trap, de faire régler vos armes et surtout... utilisez des balles sans plomb ! ●



## Cyné'Tir et tunnel de tir

En cette période Covid, le Cyné'Tir et le tunnel de tir resteront ouverts avec toujours les gestes barrières et limitation du nombre de personnes autorisées par créneau. Pour le prêt des carabines, un pass sanitaire sera exigé à compter du 9 août. ●



## Plantation de haies

Préparez vos aménagements d'automne : si vous êtes intéressé par des plantations de pommiers ou de haies, contactez Nicolas Braconnier à partir du 24 août [nicolas.braconnier@fdc67.fr](mailto:nicolas.braconnier@fdc67.fr) ●

## ESOD et Dégâts

Nous vous rappelons toute l'importance de faire remonter les informations sur la présence des ESOD et la constatation des dégâts (vous trouverez les formulaires adéquats sur les sites de la FDC et des piégeurs). Nous en avons besoin pour constituer le dossier qui sera défendu devant l'administration. Sans argumentaire chiffré, certaines espèces risquent de perdre ce statut et ne pourront plus être régulées en dehors des dates d'ouverture. ●



# L'ARMURERIE DE LA VALLEE

Une sélection 2021 à découvrir !

- BENELLI ARGO E COMFORT KAKI** 1089€
- BENELLI LUPO carabine à verrou** 1379€
- SAVAGE IMPULSE HOG HUNTER filetage 5/8-24** 1799€

Colasse linéaire avec levier positionnable à droite ou gauche

**VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE**  
*Tous rêvent d'un voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !*  
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila  
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibez à l'approche  
Merci de contacter :  
**Alex DEMIR** au 06.33.37.34.95 ou  
**Frédéric RENARD**, à votre service.

**NATURA VALLÉE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK**  
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : [naturavallee@orange.fr](mailto:naturavallee@orange.fr)  
[www.naturavallee.com](http://www.naturavallee.com)



**EQUIPEMENT CHASSE & RAID 4X4**

- TOURISME ●
- POIDS-LOURDS ●
- AGRICOLE ●
- GÉNIE-CIVIL ●
- MANUTENTION ●

**PNEUS METZGER**  
121 rue du Général Leclerc - 67540 OSTWALD  
Tél. : 03 88 30 22 72 - Fax : 03 88 30 22 55  
[www.pneus-metzger.fr](http://www.pneus-metzger.fr) - [infos@pneusmetzger.fr](mailto:infos@pneusmetzger.fr)



**220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt: le 10 du mois précédant la parution par courrier ou mail à : valerie.villard@fdc67.fr**

## CHIENS

• Vends chiots Petit Munsterlander, LOF, pucés, vaccinés, dysplasie chez les parents., Très bonnes origines chasses lignées chasse et beauté certifiées. Parents donnant de la voix sur grands gibiers, également quêtes, arrêts et rapports petits gibiers. Portée cotée 6/12. Mère 250269802748418. Tél. 06 83 32 20 22

## ARMES/OPTIQUES

**Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs Depuis le 1<sup>er</sup> août 2018:**

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- Vends lunette Steiner Ranger de chez Frankonia 3-12x56 de 2017 TBE Prix : 920€. Tél. 06 87 04 50 04
- Vends lunette de visée neuve. Marque Yukon Craft 8x56 lumineux avec montage EAW. Prix : 500€. Tél. 06 08 31 29 96
- Vends belle carabine VOERE fut long cal 7x64 gravure sur crosse, lunette Zeiss 1,5 -6 x42 rét 4 mont crochet. Prix : 1 850€. Tél. 06 18 66 46 09
- Vends Mixte de SUHL mod luxe gravures scènes de chasse sur bascule, état neuf cal 12/70 et 7x65R lunette Swarovski 1,5-6x42 rét 4 mont crochet. Prix : 2 750€. Tél. 06 18 66 46 09
- Vends carabine Mannlicher stutzen cal 222 R mag lunette neuve Burris 3-12x56 rét lumineux belle arme précise avec stecher. Prix : 1 750€. Tél. 06 18 66 46 09
- Vends fusil de chasse Vernet Carron Sagittaire, calibre 12 superposé. T.B.E. Prix : 550€. Tél. 06 09 03 50 68
- Cause santé, vends carabine 7/64 germanique avec lunette 1,5x6x42 autrichienne + une jumelle 7x50 germanique. Mixte 12x7,65-R Bruno avec lunette 4x32 germanique + jumelle 8x30 germanique. Carabine 222 Remington avec lunette 3x9-44 américaine. Toutes les armes sont déclarées en Préfecture. Prix : 2 600€. Paiement en 2 ou 3 fois possible. Tél. 07 71 87 50 83 de 18h à 23h
- Vends carabine Tikka Finlande. Epaulé 2 canons rayés. Calibre 9,3x74 R + boîtes de balles. Prix : 900€. Tél. 07 70 97 54 28
- Propose canon pour R8 Blaser Success en 22 250 avec montage blaser et modérateur de son blaser avec un optique Geco en 2.5 15 56 ir, le tout à 1490€ à l'état neuf, peu utilisé, à débattre. Tél. 06 88 86 19 84

- Vends Express juxtaposé Pierre Artisan modèle Fontainebleau Cal. 8x57 JRS (neuf). Prix : 3 600€. Tél. 06 95 40 32 37
- Vends Express 221E cal. 9,3x74R + équipé 1 canon mixte cal. 16 et 7,65 R + lunette Schmitt et B 1/1/4 4x20 Rét. 4 montage crochets. Etat neuf + munitions. Prix : 4 300€. Tél. 06 41 84 47 69
- Vends PULSAR FN 455 état neuf sans le raccord lunette. Prix : 1 240€. Tél. 07 49 03 88 34 laisser un message
- Vends carabine Parker halle modèle Mauser, cal. 7x64. Très bon état. Avec lunette Burris 3-12x56 avec point rouge lumineux. Prix : 1 500€. Tél. 03 88 54 23 31

2021, sur massif forestier de 800 hectares Piémont du sud, riche en gibiers, cerfs, sangliers et chevreuils. Ethique de chasse et esprit d'équipe indispensables. Tél. 07 85 88 61 00

• Chasseur nouveau dans la région, cherche action secteur Obernai. Retraité, disponible, bricoleur, bonne éthique de chasse. Tél. 06 08 36 30 67

• Recherche partenaire de battue secteur Donon. 10 battues programmées les dimanches, limite Alsace - Meurthe et Moselle. Cervidés, sangliers, chevreuils. Ambiance conviviale avec éthique. Tél. 06 22 60 16 04

## CHASSE

- Très belle chasse forêt domaniale de Haguenau, 400 ha cherche 1 partenaire pour saison 2021-2022. Également quelques parts de battues disponibles. Tél. 06 16 10 07 36
- Pour compléter équipe en place, cherche un partenaire pour saison

## DIVERS

• Vds armoire forte pour 14 armes longues avec deux coffres intérieurs marque Hoffmann modèle 002842-00004 année 2002 poids 250 kg. Etat neuf. Prix : 500€. A chercher sur place. Tél. 06 07 31 32 02



**PARMENTIER IMPRIMEURS**

concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU  
info@parmentier-imprimeurs.com  
www.parmentier-imprimeurs.com

**03 88 96 31 69**




VOTRE IMPRIMERIE 100% ECO-RESPONSABLE

**Le conseil et l'expertise en :**

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

  
CONSEIL & OPTIMISATION

  
IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE

  
LOGISTIQUE SUR MESURE

  
STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE

## ÉPHÉMÉRIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

### AOÛT

- 1 août 05h03 à 22h06
- 5 août 05h08 à 22h00
- 10 août 05h15 à 21h52
- 15 août 05h22 à 21h43
- 20 août 05h29 à 21h34
- 25 août 05h36 à 21h24

● 8 août ● 22 août

### SEPTEMBRE

- 1 sept. 05h46 à 21h10
- 5 sept. 05h51 à 21h02
- 10 sept. 05h58 à 20h52
- 15 sept. 06h05 à 20h41
- 20 sept. 06h12 à 20h30
- 25 sept. 06h19 à 20h20

● 7 sept. ● 20 sept.

### OCTOBRE

- 1 oct. 06h28 à 20h07
- 5 oct. 06h34 à 19h59
- 10 oct. 06h41 à 19h49
- 15 oct. 06h49 à 19h39
- 20 oct. 06h56 à 19h30
- 25 oct. 07h04 à 18h20

● 6 octobre ● 20 octobre

ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE<sup>(1)</sup>

# AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques...  
Avec assurance accidents de la vie, protégez votre famille  
des accidents du quotidien.

**Crédit  Mutuel**

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

NOUVEAU DEFENDER HYBRIDE RECHARGEABLE

# L'HYBRIDE QUI NE RECULE DEVANT RIEN



ABOVE & BEYOND



**À PARTIR DE 999 €/MOIS<sup>(1)</sup> AVEC APPORT DE 8 900€.  
SOUS CONDITION DE REPRISE. LLD 37 MOIS,  
ENTRETIEN ET GARANTIE INCLUS.**

Conçu pour accomplir de grandes choses, le Defender bénéficie aujourd'hui d'un confort accru et de technologies innovantes. En ce moment, découvrez-le dans sa nouvelle version hybride rechargeable. Avec sa motorisation P400e, il affiche des consommations et émissions réduites, un couple plus important, et deux modes de conduite : électrique au quotidien avec une autonomie allant jusqu'à 43 km, ou hybride pour aller plus loin.

**LAND ROVER STRASBOURG**  
42 rue des tuileries Souffelweyersheim  
03 88 18 44 40  
[www.land-rover-strasbourg.fr](http://www.land-rover-strasbourg.fr)

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

\* Exemple pour un Defender 110 P400e BVA au tarif constructeur du 23/09/2020 en location longue durée sur 37 mois et 30 000 km maximum, soit 37 loyers mensuels

de 999 € TTC après un apport de 8 900 € TTC. Offre non cumulable, réservée aux particuliers valable jusqu'au 30/06/2021 dans le réseau Land Rover participant. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par LEASYS France, SAS - 6 rue Nicolas Copernic ZA Trappes-Elancourt 78190 Trappes - 413 360 181 RCS Versailles. Courtier en assurances n°ORIAS : 08045147. La prestation d'assistance garantie est mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances.

**Modèle présenté** : Land Rover Defender 110 P400e avec options à 1 200 €/mois après un apport de 8 900 € TTC.